

בית מדרש רב פעלים ע"ש מרן הרב יוסף חיים ז"ע בראשות כב' מורד הרב אורי סבן שליט"א

© מתורגם מלשון הקדוש "לע"ז ע"י ר' חיים מויל תנניה



כניסת שבת: 18:42

ציאת השבת: 19:32 לדעת ר"ת: 20:18

אורי וישיעי



עטרת פז - מאמר עורך
LA COURONNE D'OR – EDITORIAL

כתם פז - ביאורים על הפרשה
LA TACHE D'OR – COMMENTAIRES SUR LA PARACHA

Il est dit dans notre paracha : **Tu reviendras jusqu'à ton D'..., et tu écouteras Sa voix, conformément à tout ce que je t'ordonne aujourd'hui, toi et tes enfants, de tout ton cœur et de toute ton âme.**

Marane Hida QSMNP explique dans son ouvrage Nah'al Kedoumim, sous forme d'allusion, que le mot traduit par **"tu reviendras"** (ושבת), est composé des mêmes lettres que le mot **Shabbat** (שבת), et cela vient nous enseigner qu'il ne peut y avoir de Teshouva véritable et complète sans s'empresse de renforcer avec le plus grand soin l'observance du Shabbat. Il ne peut y avoir de véritable Teshouva sans le respect du Shabbat, car celui-ci constitue l'un des fondements de la foi et d'une Teshouva authentique.

On peut également approfondir les paroles de Marane Hida à la lumière d'un enseignement rapporté au nom de **Marane Rabbenu Yossef 'Haïm**, le Ben Ish 'Haï, concernant l'expression bien connue « Shabbat Shalom » : le Shabbat atteint toute sa dimension lorsqu'il est accompagné de paix. L'histoire suivante permet de mieux comprendre cette idée : Un veuf et une veuve se remarièrent. Chacun avait un enfant de son premier mariage : le mari avait un fils et la femme une fille. Quelques semaines à peine après leur mariage, le mari commença à soupçonner sa nouvelle épouse de prélever de l'argent sur leurs fonds communs pour le donner à sa fille. Or, selon l'accord qu'ils avaient conclu avant leur mariage, elle n'avait pas le droit d'agir ainsi.

Lorsque le mari fit part de ses soupçons à son épouse, il découvrit que celle-ci nourrissait exactement les mêmes craintes à son égard : elle le soupçonnait, elle aussi, de prendre de leur argent commun pour le donner à son fils.

Tous deux se rendirent alors auprès de Marane Ben Ish 'Haï, afin qu'il rétablisse la paix entre eux. Le Rav leur donna un conseil remarquable : la meilleure solution serait de marier ensemble les deux enfants issus de leurs premiers mariages. Après leur mariage, les parents pourraient donner au jeune couple leur argent commun : désormais, celui-ci serait véritablement destiné à un intérêt commun aux deux familles. Et c'est effectivement ce qu'ils firent.

Immédiatement après le mariage de leurs enfants, une situation entièrement nouvelle s'installa. Non seulement chacun cessa de soupçonner l'autre, mais une véritable affection, fraternité, paix et amitié se développèrent entre les deux parents.

Rabbenu Ben Ish 'Haï poursuivit son explication : Il en va de même au sujet du Shabbat. Durant les jours de la semaine, l'homme peut être tendu et tourmenté, car ses instincts s'affrontent en lui. Son âme et son Yetzer HaTov, le bon penchant, l'attirent vers le Beth Ha midrash, tandis que son corps et son Yetzer Hara, le mauvais penchant, l'attirent vers les plaisirs et les désirs matériels, et puisqu'il est impossible de satisfaire simultanément ces aspirations contradictoires, l'homme se trouve plongé dans un combat intérieur permanent qui peut le conduire à la tristesse.

Mais lorsque vient le Shabbat, le corps lui-même conduit alors l'homme vers l'accomplissement des mitsvot et de la volonté du Créateur. En effet, parmi les mitsvot particulières de ce jour figure le Oneg Shabbat, le plaisir du Shabbat : manger et boire en l'honneur du Shabbat, porter des vêtements propres et honorables, etc...

Ainsi, même les actes les plus matériels deviennent partie intégrante de la sainteté. Le corps lui-même prend plaisir à l'accomplissement de ces mitsvot, et donc le Shabbat est un Shabbat de paix du fait qu'il établit la paix au cœur même de l'homme entre le corps et l'âme.

Vois, J'ai placé devant toi aujourd'hui la vie et le bien, la mort et le mal. (Deut. 30, 15).

Les lois du deuil comportent plusieurs étapes : trois jours, sept jours, trente jours et douze mois. Les différences entre ces périodes expriment le processus progressif de séparation de l'âme et du corps. Lorsque l'homme quitte ce monde, cette séparation ne s'accomplit pas en un seul instant. Tant qu'un lien subsiste entre l'âme et le corps, celui-ci conserve encore une certaine existence ; puis, à mesure que l'âme s'en retire, le corps se décompose progressivement jusqu'à retourner à la poussière. L'âme se détache donc par étapes, et c'est pourquoi les manifestations du deuil diminuent elles aussi progressivement.

La racine de ce principe réside dans le fait que l'existence même du corps et sa vitalité proviennent essentiellement de l'âme. Lorsque celle-ci le quitte, le corps perd sa force vitale. Il existe toutefois une exception : l'os appelé **"Louz"** (עצם), dans lequel demeure toujours une étincelle de la vitalité provenant de l'âme. C'est à partir de cet os que le corps sera reconstruit dans les temps futurs. Ce principe ne concerne pas uniquement l'être humain ; il se retrouve dans l'ensemble de la Création. Toute réalité matérielle tire sa vitalité d'une réalité spirituelle : la force divine qui la crée et la maintient constamment dans l'existence.

L'homme doit donc toujours se souvenir que la matérialité n'est qu'un vêtement extérieur, tandis que l'essentiel réside dans la vitalité divine qui l'anime de l'intérieur. Lorsqu'il utilise une réalité matérielle au Nom du Ciel (לשם שמים), il en révèle la racine spirituelle et l'élève vers la sainteté. Mais lorsqu'il considère la matérialité comme une finalité en soi, il la détache de la source même de sa vie, et celle-ci se retrouve alors dépourvue de véritable vitalité. C'est à cette idée que fait allusion le verset de notre paracha : **Vois, J'ai placé devant toi la vie et le bien, la mort et le mal, et tu choisiras la vie.** La spiritualité représente la vie et le bien, tandis que la matérialité considérée comme une fin en soi est dépourvue de véritable vie. Telle est donc la mission de l'homme : **et tu choisiras la vie** (ובחרת בחיים) - choisir constamment l'essentiel. S'efforcer de percevoir, derrière chaque réalité matérielle, sa dimension intérieure, sa vitalité et l'intention divine qui l'anime, et orienter tous ses actes vers un seul but : le service de D'...

Une allusion aux cent sonneries du Shofar

Sisera était le chef de l'armée de Yavin, roi de Canaan. Il est l'un des personnages centraux du récit de la guerre qui opposa les enfants d'Israël à l'armée cananéenne, rapporté dans le livre des Juges (chapitres 4-5). Sisera commandait une puissante armée cananéenne, équipée de neuf cents chars de fer. La bataille eut lieu dans la région du torrent de Kishon, où la prophétesse Débora et Barak ben Avinoam conduisirent l'armée d'Israël. À la suite d'une intervention divine (vraisemblablement une crue du torrent de Kishon) l'armée de Sisera fut mise en déroute.

Le prophète raconte qu'après la défaite de son armée, Sisera s'enfuit à pied et parvint jusqu'à la tente de Yaël, épouse de 'Héver le Kénite. Yaël accomplit alors un acte inattendu : tandis que Sisera dormait dans sa tente, elle le tua en lui enfonçant un piquet dans la tempe.

Après cette bataille sanglante, Débora entonna un chant de victoire, connu sous le nom de Cantique de Débora,

(שירת דבורה) dans lequel elle décrit la bataille et la mort de Sisera. Dans ce chant apparaît également la mère de Sisera, attendant avec inquiétude le retour de son fils du champ de bataille : Par la fenêtre elle regarde **et se lamente, la mère de Sisera...** Pourquoi le bruit de ses chars se fait-il attendre (Juges 5, 28)

Les mots traduits par **"la mère de Sisera se lamenta"**, (ותיב אם סיסרא) expriment les sanglots, les gémissements et les pleurs profonds d'une personne dont le cri jaillit d'un cœur rempli d'inquiétude. La mère de Sisera est ainsi décrite comme une femme attendant le retour de son fils du champ de bataille et se demandant pourquoi il tarde tant. Elle tente de se rassurer en imaginant qu'il est occupé à partager le butin de guerre. Mais en réalité, son fils est déjà mort. Ces "gémissements" de la mère de Sisera sont rapprochés du son du Shofar de Rosh Hashana, dont les sonneries évoquent elles aussi un cri humain mêlant espérance, inquiétude. La Guémara, dans le traité Roch Hachana (33B), rapporte que la mère de Sisera poussa cent gémissements et c'est en référence à ces cent lamentations que nos Sages ont institué la coutume de faire entendre cent sons de Shofar à Roch Hachana.

מוקדש ומוקטר לע"ז הרה"ק ר' עמוס כמוס גואטח בן פורטונה ז"ע

לעילוי נשמת הגה"צ רבי רחמים אליהו מאוזו זצוק"ל

לע"ז דודי היקר רבי טל כהן בן פורטונה ז"ל

קומי אורי - סיפור לשבת קודש

KOUMI OURI - HISTOIRE POUR SHABBAT

Le Gaon Rabbi 'Haïm Palaggi, QSMNP, rapporte une histoire extraordinaire qui nous enseigne la puissance de Roch Hachana et l'importance immense des jours du Jugement.

Il était une fois un Juif simple qui habitait la ville d'Izmir (la ville de Rabbi 'Haïm Palaggi). Il faisait partie des gens modestes du peuple et n'avait pas eu le mérite d'étudier beaucoup la Torah. Cependant, c'était un homme intègre, sincère et profondément animé de crainte du Ciel. Cet homme gagnait très difficilement sa vie en vendant de petits articles de mercerie au marché. Ses revenus étaient si maigres qu'il parvenait à peine à procurer du pain à sa famille.

Et voici qu'arriva la veille de Rosh Hashana. Tous les habitants de la ville se préparaient avec crainte et tremblement à l'approche du Jour du Jugement. Les uns versaient des larmes pendant les Sélihot, tandis que d'autres achetaient de beaux vêtements en l'honneur de la fête. Ce pauvre Juif se tenait au Beth Ha midrash. Il regardait les personnes aisées acheter de la viande de qualité et du bon vin pour les repas de fête, et une profonde tristesse envahit son cœur. Il rentra chez lui et dit à son épouse, les larmes aux yeux : **Voici que le Roi des rois, va siéger au Jour du Jugement et ouvrir les Livres de la vie et de la mort, et moi, je ne possède pas même une seule pièce pour honorer convenablement ce jour par un repas digne de la fête.** Je n'ai ni viande, ni vin, et pas même une bougie neuve pour éclairer notre maison !

Son épouse l'encouragea : Mon cher mari, D'... connaît notre cœur. Fais simplement ce qui est en ton pouvoir.

Le pauvre homme prit alors une simple feuille de papier et un peu de vieille encre. En pleurant abondamment, il écrivit une lettre personnelle et bouleversante, adressée directement au Créateur du monde. Il écrivit : **Maître du monde, Toi qui connais tous les secrets, Tu sais combien cette année a été difficile pour nous et combien nous avons vécu dans la pauvreté. Voici que Rosh Hashana est arrivé et je n'ai aucun moyen de me procurer de la viande, du vin et les besoins du repas conformément à la coutume d'Israël. Maître du monde, je remets mon jugement entre Tes mains. Je T'en supplie : accorde-moi une part dans la joie de Ta fête et envoie-moi Ta bénédiction depuis les Cieux.**

Les larmes aux yeux, il plia sa lettre et sortit de la ville. Il se rendit dans un endroit où il savait que passaient des commerçants et des voyageurs, puis déposa sa lettre sous un petit amas de pierres au bord du chemin ; c'était comme s'il déposait tout son fardeau entre les mains de D'... et remettait personnellement son billet au Roi du monde.

À cet instant précis passa par là un riche et puissant négociant, chargé de la gestion des trésors du roi dans cette région. Soudain, le marchand se sentit mal et demanda que l'on arrête sa voiture au bord de la route afin qu'il puisse se reposer près de cet amas de pierres. En se penchant pour poser sa tête ou reprendre son souffle, il aperçut le bord d'une feuille de papier qui dépassait d'entre les pierres. Il la retira, la déplia et, puisqu'il savait lire quelque peu le Lachon Hakodesh, il parvint à déchiffrer les mots simples et bouleversants écrits par le pauvre homme. Le cœur du riche marchand fut profondément ému par la sincérité de cette lettre. Il se dit : cet homme remet tout son espoir entre les mains de D'... et Lui fait confiance pour lui procurer son repas de fête. Et moi, à qui D'... a accordé tant de richesse, vais-je rester sans rien faire en voyant un homme pareil dans l'angoisse à la veille de Rosh Hashana ?!

Il appela immédiatement son cocher et fit charger sur sa voiture des caisses remplies de toutes sortes de bonnes choses : des vins de qualité, de la viande, des friandises, des fruits savoureux, des bougies pour Yom Tov, ainsi que quelques pièces d'or, puis il lui ordonna : Conduis-moi immédiatement dans les ruelles pauvres de la ville et cherchons la maison de ce Juif dont le nom figure sur cette lettre.

Le marchand et son cocher arrivèrent devant la demeure du pauvre homme. Ils frappèrent à la porte et, soudain, firent entrer dans sa modeste maison toute cette abondance inattendue. Le pauvre homme et son épouse fondirent en larmes de reconnaissance. Ils voyaient de leurs propres yeux comment D'... avait entendu leur cri et leur avait envoyé un fidèle messenger, ouvrant devant eux les portes de la nouvelle année.

Lorsque le Rav de la ville, **Marane le Gaon Rabbi 'Haïm Palaggi** QSMNP entendit cette histoire extraordinaire, qui s'était rapidement répandue dans toute la ville, il déclara à sa communauté : Voyez quelle merveille ! Aucune prière ne revient vide de devant le Trône céleste. Celui qui place véritablement et sincèrement sa confiance en D'..., avec un cœur brisé — même au dernier instant de la veille de Roch Hachana — D'... trouvera les voies les plus cachées pour lui accorder une année bonne et douce.

הליכות פלגי - הלכות ראש השנה

LES PRECEPTS DES ROIS

- LES LOIS DE ROSH HASHANA



Certains ont coutume de jeuner la veille de Rosh Hashana. Celui qui a coutume de le faire et qui souhaite manger quelque chose avant l'aube peut le faire selon les conditions suivantes : s'il n'a pas dormi de la nuit, il peut manger avant l'aube. S'il a dormi pendant la nuit, il est préférable qu'il ne mange rien avant l'aube, même s'il a préalablement établi avant de dormir la condition particulière aux jeunes de la journée. Si le jeune l'affecte et lui devient difficile s'il ne mange pas avant l'aube, il doit faire une annulation des vœux sur sa coutume de jeuner la veille de Rosh Hashana.

Tout cela concerne le jeune qui est la veille de Rosh Hashana qui n'est qu'une coutume. Mais pour les autres jeunes qui sont par loi, s'il n'a pas dormi de la nuit ou s'il a posé la condition citée ci-dessus, il est permis de manger avant l'aube. Si la condition n'a pas été posée avant de dormir, il est interdit de manger avant l'aube, comme le précise le Shoulh'an Aroukh (564, 2).

Selon tous les avis, celui qui a coutume de jeuner la veille de Rosh Hashana peut prendre un café ou un thé, même avec du sucre avant l'aube.

L'on ne dit pas de Vidouy la veille de Rosh Hashana, ni à l'office du matin ni à l'office de l'après-midi comme pour toutes les veilles de fête. L'on ne dit pas non plus le psaume 20 (Que D'... t'exauce au jour de détresse) Les Ashkénazes disent ce chapitre dans l'office.

L'on ne sonne pas du Shofar la veille de Rosh Hashana. Celui qui veut s'entraîner à sonner du Shofar la veille de Rosh Hashana doit le faire chez lui dans une chambre close.

Certains ont coutume d'aller au cimetière et de prier sur les tombes des Tzadikim, et de donner une tsédaka aux pauvres.

On a coutume de procéder à l'annulation des vœux (Hatarat Nédarim) à la synagogue, la veille de Roch Hachana ainsi que la veille de Yom Kippour, afin de se préserver des conséquences des vœux que l'on aurait prononcés au cours de l'année. Les commentateurs ont trouvé une allusion à cette coutume dans le verset : **לא יחל דברו ככל** — אלול. On a coutume de procéder à cette annulation des vœux après la récitation des Sélihot et avant la prière de Shaharit. Certains ont également l'usage de procéder à la Hatarat Nédarim quarante jours avant Roch Hachana, puis une nouvelle fois quarante jours avant Yom Kippour. Il convient toutefois de préciser clairement que cette Hatarat Nédarim générale n'annule pas nécessairement tous les vœux qu'une personne aurait formulés au cours de l'année. Il existe en effet de nombreux types de vœux qui nécessitent une annulation particulière, effectuée conformément à la Halakha auprès d'un Talmid 'Hakham compétent.

Il est de coutume de se faire couper les cheveux et de laver les vêtements la veille de Rosh Hashana. Il est aussi de coutume d'aller au Mikvé la veille de Rosh Hashana. Celui qui ne peut pas aller au Mikvé peut verser sur lui une quantité d'environ 12 litres et demi d'eau. Cela peut se faire sous une douche, c'est-à-dire qu'il faut se tenir sous le jet d'eau de la douche jusqu'à ce que la quantité citée ci-dessus se déverse sur lui. Il est clair qu'il n'y a aucune différence si l'eau est chaude ou froide.

לע"נ היקרה, אשת חיל מרת אושרית ברה"ז ז"ל בת ירדנה שתחי'
לע"נ מרת דוריס לוי בת סווס ז"ל